

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 16 juillet 2020 à 20 HEURES 00**

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation des derniers conseils municipaux (16/12/2019-03/07/2020-09/07/2020),
- 2- Approbation du compte de gestion 2019,
- 3- Approbation du compte administratif 2019,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Présentation et vote du budget unique 2020,
- 6- Vote des subventions 2020,
- 7- Création de poste (suite promotion interne),
- 8- Assurance groupe – renouvellement du contrat assurance statutaire.
- 9- Questions diverses.

***Convocation et affichage : 09/07/2020***

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 4 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.



**Etaients présents** : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Monsieur Jean-Jacques EGO, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Maryvonne SOUILLET, Madame Pascale GERAUDEL, Madame Coralie BIALAS, Madame Claudia DOUALLA, Madame Séverine SELLIER, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Gaëlle MARSALLON, Monsieur Gabriel GOEMANS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Annabelle FRANCIUS.

**Etait représenté** : Monsieur Alexis CHARLOTEAUX par Monsieur Patrick LEJONC

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale GERAUDEL

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 15 / Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

**1- APPROBATION DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX (16/12/2019-03/07/2020-09/07/2020)**

☞ Approbation du procès-verbal du 16/12/2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 15**

Le PV du 16/12/2019 est approuvé.

☞ Approbation du procès-verbal du 03/07/2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

Le PV du 03/07/2020 est approuvé.

☞ Approbation du procès-verbal du 09/07/2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 15**

Le PV du 09/07/2020 est approuvé.

**2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

**3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte de gestion 2019, ainsi qu'à la présentation générale du compte administratif 2019 en section dépenses et recettes, fonctionnement et investissement, représentant un résultat d'exécution comme ci-joint.

Monsieur le maire se retire le temps du vote, et cède la présidence au doyen d'âge afin de procéder au vote du compte de gestion et compte administratif 2019.

Monsieur Patrick LEJONC demande quels sont celles et ceux qui sont pour, contre ou qui s'abstiennent face à ce vote.

**Vote pour le compte de gestion 2019 :**

Opposition : 0

Pour : 15

Abstention : 0

Le compte de gestion 2019 est adopté.

**Vote pour le compte administratif 2019 :**

Opposition : 0

Pour : 14

Abstention : 0

Le compte administratif 2019 est adopté (article L.1612-12 alinéa 2 du CGCT).

**4- AFFECTATION DU RESULTAT**

Arrêt des comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**REPORTS :**

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

**9.616,42 €**

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

**582.894,46 €**

**SOLDES D'EXECUTION :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :

**13.695,15 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

**40.923,29 €**

**RESTES A REALISER :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0,00 €**

En recettes pour un montant de : **0,00 €**

**BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

**4.078,73 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**COMPTE 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **4.078,73 €**

**LIGNE 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **619.739,02 €**

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

**5- PRESENTATION DU VOTE DU BUDGET UNIQUE 2020**

Monsieur le maire fait le détail du budget primitif 2020 travaillé en commission des finances et propose de l'adopter comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	1.127.748,02 €
Recettes	1.127.748,02 €

En section d'investissement :

Dépenses	382.509,83 €
Recettes	382.509,83 €

Monsieur Stéphane HALLOO fait remarquer qu'il ne faut pas tarder à s'occuper du City Park afin que la subvention ne soit pas perdue. Il lui a été répondu que le projet sera repris à la rentrée et réalisé.

Le Conseil délibère et approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux de présentation générale du budget primitif 2020.

**Le budget primitif 2020 est adopté :**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **6- VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2020 comme suit, sous réserve de la réception du dossier complet de la demande de subvention de chacune des associations nommées ci-dessous :

Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Prévisions BP 2020
		<b>4.000,00</b>
	CHAUFFRY LOISIRS	1.000,00
	FNACA COULOMMIERS	100,00
	UNC BOISSY CHAUFFRY	250,00
	LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY	1.000,00
	ASSOCIATION CHRETIENNE	150,00
	ASSOCIATION SPORT ET CULTURE (ECOLE)	250,00
	ASSOCIATION DEFILENFLEURS	300,00
	JSP	50,00
	<b>Réserve d'attribution</b>	<b>900,00</b>

Il est à noter que pour le vote de la subvention de Chauffry Loisirs, Monsieur Patrick LEJONC s'est abstenu. Pour le vote de la subvention de l'association Catholique, Mesdames GERAUDEL et FRANCIUS se sont abstenues.

#### **7- CREATION DE POSTE** (suite promotion interne)

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE À TEMPS NON-COMPLET**

**VU** le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'année 2020,

**VU** la délibération n°7 du 8 avril 2019 fixant le taux de promotion,

**VU** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Le Maire,

**PROPOSE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à raison de 5/35h, à compter du 01/08/2020,

Le conseil municipal, après en avoir débattu,

**AUTORISE** le Maire à créer le poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au temps hebdomadaire proposé,

Le conseil municipal,

**ACCEPTE** à l'unanimité : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

#### **8- ASSURANCE GROUPE – RENOUELEMENT DU CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Maire,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n°98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurances des collectivités locales dans le Code de la Commande Publique ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les taux proposés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

Vu la proposition du Centre de Gestion d'assister les collectivités souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci par le biais d'une convention de gestion,

**Le Conseil après en avoir délibéré décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commune de Chauffry décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat-groupe pour :

- Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au taux de 6,8 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

**Article 2 :**

La commune de Chauffry autorise Monsieur le Maire à signer les certificats d'adhésion ainsi que la convention de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Richard WARZOCHA Maire,	Claudia DOUALA Conseillère municipale,	Jean-Noël LEDOUX Conseiller municipal,
Patrick LEJONC 1 <sup>er</sup> adjoint,	Jean-Jacques EGO Conseiller municipal,	Coralie BIALAS Conseillère municipale,
Maryvonne SOUILLET 2 <sup>ème</sup> adjointe,	Séverine SELIER Conseillère municipale,	Stéphane HALLOO Conseiller municipal,
Alexis CHARLOTEAUX 3 <sup>ème</sup> adjoint,	Sylvain TOTIER Conseiller municipal,	Annabelle FRANCIUS Conseillère municipale,
Gaëlle MARSALLON 4 <sup>ème</sup> adjointe,	Pascale GERAUDEL Conseillère municipale,	Gabriel GOEMANS Conseiller municipal,